

ACADEMIE DE NANCY-METZ
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES PAR GROUPES DE
COMPETENCES
PROJET D'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2006-2007 - classes de seconde

Les préconisations des IA-IPR de langues pour la mise en place de ce schéma organisationnel sont les suivantes :

► Des équipes de professeurs de langues (deux langues vivantes au moins) ET une administration **volontaires**

► Une **organisation différente de l'enseignement des langues** dans les classes concernées :

- 1) L'étiquetage LV1 et LV2 est provisoirement supprimé et les élèves sont regroupés pas langue.
- 2) L'horaire réglementaire en langues vivantes, soit 6h30 par division de seconde, est globalisé et sa répartition concertée entre les langues concernées (par exemple 3 heures/semaine par langue, plus une demi-heure/semaine qui peut être globalisée pour du renforcement ou de l'approfondissement, ...)
- 3) Les cours de langues ne sont plus alignés par niveau de langue (LV1, LV2 ...) mais par langue (allemand, anglais, espagnol, ...); on pourra prévoir ces alignements sur l'ensemble des divisions ou sur un certain nombre de divisions.

Cette organisation ne donne pas lieu à l'attribution de moyens supplémentaires.

► Une **démarche pédagogique concertée des professeurs de langues** :

- 1) **Les professeurs organisent leur enseignement par « dominantes »** : une compétence langagière devient prioritaire sur une période donnée (à définir) sans exclure pour autant les autres entraînements. L'entraînement à la « dominante » devrait être durant cette période plus fréquent, tout en restant intégré à la démarche habituelle de l'enseignant.
- 2) **Les professeurs rassemblent pour chaque période / chaque dominante les élèves par groupes de besoin** : le critère retenu pour l'affectation d'un élève à tel ou tel groupe est son degré de maîtrise dans la compétence qui sera « dominante ». La composition des groupes pourra évoluer en fonction de la « dominante ». L'effectif de chaque groupe sera déterminé par l'équipe pédagogique.

3) Ce mode de fonctionnement suppose, indépendamment de l'évaluation pratiquée par chaque professeur dans sa classe, **deux évaluations communes à tous les groupes** pour une même langue et une même période :

- **une évaluation diagnostique en début de période** en vue d'affecter les élèves à un groupe de besoin pour la « dominante » visée (on pourra par exemple s'inspirer des tests d'évaluation à l'entrée en seconde) ;
- **une évaluation sommative en fin de période** afin d'évaluer le niveau atteint par les élèves dans la « dominante » travaillée.

Quelle que soit la « dominante » évaluée, les professeurs proposeront **les mêmes protocoles d'évaluation à tous les élèves en début et en fin de période**. Ils définiront leurs attentes par référence au CECRL (cadre européen commun de référence en langues).

En fin de seconde, chaque élève pourra décider, en fonction de son projet d'orientation et du niveau atteint dans chaque langue, laquelle il choisira comme LV1 et comme LV2 en classe de 1^e.

Les équipes impliquées dans ce nouveau schéma de fonctionnement seront invitées dès le premier trimestre à un stage de formation sur l'enseignement par groupes de compétences.

Les professeurs pourront en outre consulter les comptes rendus des expériences menées dans l'académie en rapport avec ce type d'organisation en se rendant sur le site :

http://www.ac-nancy-metz.fr/MIVR/SitePasi/2003_2005/Resumes/ResumeNancyLyceeArcLangueVivante.htm